



6 décembre 2023 N° 195



© Gerd Altmann de Pixabay

Sommaire

Actualités : Bien vieillir, stratégie et proposition de loi.....	2
Retraites : Que nous réservera le vote du budget 2024 ?.....	2
Europe : Age Platform Europe - Coordination Age France	4
Le DAC : pour les personnes âgées en difficultés multiples vivant à domicile	6
Nouvelle édition du Guide des Représentants des Usagers en établissement de santé	7
La FNAR à la table ronde sur la place des Représentants des Usagers.....	8
Le Salon des Services à la Personne.....	9
Partenariats : quoi de neuf ?.....	9
Recrudescence des Infections respiratoires	10
Délégués régionaux de la FNAR	11

ACTUALITES

BIEN VIEILLIR : STRATEGIE ET PROPOSITION DE LOI

Le 17 novembre Madame Aurore Bergé a présenté sa stratégie « Bien vieillir » devant un important parterre de responsables. Cette stratégie interministérielle (de nombreux ministres sont intervenus en présentiel ou à distance) est quelque peu décevante, car elle reprend nombre d'idées sur la table depuis de nombreuses années. Mais une lueur d'espoir subsiste, car un certain nombre de points se retrouvent dans la proposition de loi examinée par l'Assemblée Nationale le 20 novembre. L'affirmation de la nécessité d'une loi de programmation Grand âge, idée reprise par la Première Ministre, loi prévue dans le courant 2024, est importante. Mais ce n'est qu'un projet, on notera la création d'un comité interministériel dédié au suivi de la politique grand âge et d'une délégation aux métiers du social, du médico-social et du soin sont des bonnes nouvelles. Il est également question d'un Institut du vieillissement.

La proposition de loi prévoit également la création d'une conférence nationale de l'autonomie, du service départemental de l'autonomie (suite au rapport Libault ; rappelons que Christine Meyer représente la FNAR dans le comité de pilotage de la mise en place de cette instance). Elle propose un certain nombre de mesures pour renforcer les droits des résidents, en particulier instituant un droit de visite. Il est prévu que les résidents puissent avoir un animal de compagnie !

Cette proposition de loi très enrichie par rapport au texte initial doit maintenant être soumise aux sénateurs ; on parle de janvier 2024.

Vous trouverez ci-dessous les liens vers le dossier de la stratégie et vers l'état actuel de la proposition de loi

solidarites.gouv.fr/preparer-la-france-de-demain-ajouter-de-la-vie-aux-annees-strategie-bien-vieillir

www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0643_proposition-loi

Sylvain Denis

CFR Retraite

Que nous réservera le vote du budget 2024 ?

Nous sommes à peine sortis d'un mois de novembre qui a vu le gouvernement réclamer de façon musclée et répétée une partie des résultats Agirc/Arrco afin de participer à la réduction de la dette française. Un véritable bras de fer s'est alors engagé entre l'exécutif et l'ensemble Agirc/Arrco, Medef et syndicats qui lui ont fermement opposé une fin de non-recevoir. Comme déjà expliqué dans l'AFJ de

novembre Olivier Dussopt (ministre du Travail) voulait en l'occurrence ponctionner 1 à 3 milliards d'euros dans les caisses de retraite Agirc/Arrco. Elles affichent actuellement un excédent d'environ 5 M€ (milliards). Ce risque pour les 13 millions de retraités et les 26 millions de cotisants Agirc/Arrco est maintenant en principe éliminé puisqu'un groupe de l'Assemblée nationale (Les Républicains) a finalement

obtenu que cette disposition ne figure pas dans le budget. Si l'exécutif a en effet décidé de ne pas passer en force et l'a retirée, il a cependant pressé les partenaires sociaux de trouver une solution pour participer au financement des petites pensions ou d'autres éléments de solidarité.

Citons, pour illustrer l'intensité des oppositions que la revalorisation des complémentaires à 4,9 % avait « fâché » le Président qui jugeait cette « *générosité irresponsable* ». Un syndicaliste Agirc/Arrco avait de son côté rétorqué que « *l'État revalorisait les retraites de base de 5,2 % avec de l'argent qu'il n'avait pas* » ...

Syndicats et Patronat commencent par conséquent à faire remarquer que le problème peut être juridiquement compliqué parce qu'aucune base légale n'oblige le régime privé qu'est l'Agirc/Arrco à être solidaire du public.

De surcroît, un tel geste représenterait un effort de 400 millions d'euros par an, ce qui pose problème. À Matignon Thomas Cazenave, ministre du Budget, affirme que l'essentiel est « *d'enclencher une mécanique vertueuse et d'avoir un premier enjeu de cofinancement dès 2024* ». Bien évidemment, Agirc/Arrco n'en n'est pas encore là.

Nous avons apprécié l'annonce par Les Échos du 21/11 indiquant que la menace d'une ponction de l'Agirc/Arrco s'était « *évanouie* », mais beaucoup moins apprécié en lisant le lendemain dans le Figaro que, quoi qu'il en soit, « *la bagarre pour les excédents de l'Agirc/ Arrco se poursuivait* ».

Le « *coup de colère d'Emmanuel Macron contre les syndicats et le patronat* » (Le Figaro 21 /11) n'a rien arrangé. « *Il n'a visiblement pas digéré l'accord sur l'Agirc/Arrco scellé entre les syndicats et le patronat* ». Au-delà des aspects financiers est-ce peut être l'avenir du paritarisme qui est en jeu ? Certains partenaires sociaux voient dans cet épisode Agirc/Arrco la tentation du gouvernement d'« *étatiser* » la

protection sociale. Vraie question !

Finances de la France sur la corde raide

Très endetté, l'État était encore hier matin, 1^{er} décembre, suspendu au verdict de l'agence financière Standard and Poors concernant sa possibilité de rembourser ses dettes. Il a été informé dans la soirée que la France restait à la notation antérieure « A A » toutefois assortie d'une « *perspective négative* », autrement dit avec jugement d'abaissement de la possibilité de rembourser ses dettes. Les prévisions de la croissance française semblent trop optimistes aux observateurs internationaux. Il faudra émettre environ 290 milliards d'euros de dettes ce qui, compte tenu des taux d'emprunt prévus, rendra en 2027 ce poste budgétaire de l'État supérieur à celui de l'Éducation Nationale... D'où l'importance de réduire la dette autant que possible, mais aussi d'où la résistance Agirc/Arrco, que nous soutenons pleinement.

COR : changement de président

Le précédent, Pierre-Louis Bras, très critiqué par l'exécutif au sujet de la réforme des retraites, est remplacé par Gilbert Cette, professeur d'économie et enseignant à Paris.

Un « *Programme de travail 2024 du COR* » nous a été transmis. Le total des deux types de réunions, « plénière » et « groupe de travail » ne totalise plus que 41 personnes au lieu d'environ 70 auparavant et en tout, pour toute l'année, 10 réunions dont seulement 5 pour le groupe travail. La première réunion de ce groupe » aura lieu le 7 mars. Elle sera consacrée aux départs anticipés (pré-retraites, ruptures conventionnelles, retraites progressives). Nous pourrions alors juger de l'évolution que ces changements apporteront.

Prévisions OCDE de Croissance : pas d'embellie avant 2025

0,8 % seulement pour la France, 0,7 pour l'Italie, 0,6 pour l'Allemagne (après moins 0,1 en 2023), 0,5 pour le Royaume-Uni.

Pierre Lange

Europe

Age Platform Europe

Depuis l'AG des 8 et 9 juin au cours de laquelle ont été actées, en présence d'un notaire, les évolutions statutaires préparées avant la période de suspension des réunions dues à la Covid, deux réunions du Comité Exécutif se sont tenues ainsi que le Conseil d'automne les 29 et 30 novembre.

Au cours de ce Conseil qui a eu lieu à Madrid, le Comité Exécutif a été largement renouvelé du fait que trois membres sur sept arrivaient en fin de mandat (2 fois 3 ans maximum) : José-Luis Tejedor Vice-président (Espagne), Elena Weber ancienne Secrétaire ayant épuisé son mandat et élue temporairement, lors du Conseil précédent, à une vice-présidence (Italie), Jean-Michel Hôte Trésorier (France). Le poste d'une autre Vice-présidente en exercice, Christina Rogestam (Suède), était aussi à renouveler au bout de son 1^{er} mandat. Le poste de Secrétaire était vacant. Donc, cinq postes sur sept à pourvoir, les deux autres postes étant celui de la Présidente déjà élue directement par l'AG de juin : Heidrun Mollenkopf (Allemagne) et celui de Vice-président occupé par Anthony DeGiovanni (Malte) récemment élu et non soumis à élection.

Onze candidatures ont été reçues, ce qui était un nombre supérieur à celui attendu : dix pour une des trois Vice-présidences, trois pour le poste de Secrétaire et une seule pour la fonction de Trésorier, celle de Claude Waret au nom de l'UFR et de la Coordination France, ce dernier candidat également pour une Vice-présidence. Certaines candidatures étaient cumulées pour deux fonctions.

Ont été nouvellement élus :

- Vice-présidence : **Dario Paoletti** (Italie) représentant le mouvement des artisans retraités (CUPLA ou *Coordinamento Unitario Pensionati Lavoro Autonomo*) et l'ensemble de la Coordination des membres italiens ;

- Vice-présidence : **Maria Petkova** (Bulgarie), candidature présentée par le Réseau Européen des Femmes (OWN : *Older Women Network*) ; celle-ci avait déjà fait partie de l'Exco il y a plusieurs années ;

- Vice-présidence : **Christina Rogestam** (Suède) : réélue et présentée par SPF (*The Swedish Association of Seniors*)

- Secrétariat Général : **Maria Mannerholm** (Suède), représentant EAN (*European Ageing Network*), autrement dit la composante prestataires de services aux seniors. Cette composante était représentée précédemment par Elena Weber, précitée, au titre du même EAN.

Enfin, **Claude Waret** a été élu Trésorier, remplaçant à ce poste Jean-Michel Hôte et illustrant la continuité de l'implication de la Coordination française dans cette fonction.

À l'occasion de cette séance, le « **Comité d'Accréditation** » (3 postes), qui statue notamment sur les demandes d'adhésion, a été renouvelé, car J-L Tejedor et J-M Hôte en faisaient partie : désormais présidé par **John Kirstein** (Danemark, représentant DaneAge), il est composé de Anthony DeGiovanni qui assure la liaison avec l'Exco dont il est membre et d'une nouvelle entrante, **Agnes Bene** représentant la Hongrie.

Pour conclure, indiquons que d'après l'article 17 des statuts la composition de l'Exco doit s'efforcer de refléter un équilibre géographique et de genre. Pour ce qui est du genre, les modalités d'équilibre sont prévues au RI mais seulement pour le groupe « président et les 4 vice-présidents ». Aucune règle écrite ne précise, en revanche, les modalités de représentation géographique par grande région européenne.

Le Conseil s'est tenu à Madrid dans le cadre de la présidence (2eme semestre 2023) de l'UE par l'Espagne. Ce qui a permis aux membres de participer à un événement organisé sur une demi-journée par Le **Comité Économique et Social Européen**

(CESE ou *EESC*) sur le thème : « *Présent et futur de la politique de l'UE à l'égard des personnes âgées* ». Le CESE a redit à cette occasion le soutien qu'il apporte à une Stratégie européenne en ce domaine à l'image de la stratégie de 2002 vis-à-vis des personnes en situation de handicap ; ce qui converge avec la demande de AGE d'une stratégie pour l'égalité des âges (*Age Equality Strategy*).

Il a évoqué ses précédents travaux et en particulier la conférence il y a un an (7 décembre 2022) sur « *The European Care Strategy: challenges and the way forward* ».

Les représentants de la CE, conscients de l'absence d'une stratégie globale, ont fait valoir leur approche étape par étape, dans la diffusion récente d'un document dit « *Demography Tool Box* ».

Cette Stratégie pour une égalité des droits quel que soit l'âge sera au cœur de l'action de AGE en vue des élections européennes de juin 2024 : cela fait plusieurs années que AGE plaide pour une « approche transversale » des questions du vieillissement afin que la CE s'en saisisse en dépit du fait que de nombreux domaines visés par cette stratégie relèvent de la compétence nationale. Mais compte tenu des impacts attendus de la longévité humaine sur l'économie, la société et les individus, une vision d'ensemble de ces conséquences doit être partagée entre les États membres et même au-delà au niveau mondial. Rappelons, à ce propos, que les trois axes structurant le travail de l'actuelle CE sont les défis posés par la digitalisation accélérée de l'économie, le changement climatique et le changement démographique (y inclus dans ce

dernier les questions posées par les migrations).

Parmi les productions récentes du Secrétariat, signalons l'édition 2023 du **Baromètre** de AGE sur l'emploi intitulé « *Empowering older people in the labour market for sustainable and quality working lives* » : c'est un document de 112 pages, fruit du travail de membres volontaires et comportant une 1^{ère} partie d'analyse générale (p.1 à 36) et une 2nd partie consacrée à la présentation de fiches par pays participant (19 dont la France). Ce travail sera poursuivi en 2024 afin d'identifier les bonnes pratiques et les résultats probants sur l'emploi des seniors. Afin de traduire concrètement ce document d'orientation, il est prévu de prendre contact avec des entreprises ou collectifs d'entreprises (ex le Club Landoy pour la France) afin d'organiser des événements conjoints. C Waret, qui co-préside la TF Emploi, est particulièrement impliqué dans ce dossier.

Signalons la **refonte du site de AGE** officialisée le 11 octobre : outre un aspect visuel plus au goût du jour, elle offre un accès plus systématisé aux sources d'information propres à AGE et externes. L'avancée des travaux des TFs sera plus accessible à tous les membres.

À noter toutefois que la partie réservée aux membres exigera désormais que l'on s'identifie : adresse internet plus un mot de passe alors que jusqu'ici un mot de passe générique suffisait.

Coordination Age France

La Coordination s'est réunie le 30 mai et le 26 septembre. Ses activités ont été évoquées dans les numéros de la Newsletter trimestrielle AGE News France animée par Roger Barrot : n° 33 diffusé en juillet (avec le CR de l'AG de juin) et n° 34 en octobre qui, en annexe, comprenait la version française du Manifeste de AGE sur les élec-

tions européennes officialisé le 22 septembre. Des membres de la Coordination se sont réunis le 20 novembre pour préparer un texte additionnel de 2 pages destiné aux candidats français. Une réunion plénière de la Coordination se tiendra le 19 décembre pour finaliser le texte.

Jean-Michel Hôte

FNAR

Une solution pour les personnes âgées en difficultés multiples vivant à domicile : s'orienter vers le DAC.

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) sont structurés à un échelon départemental et interviennent quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne.

Le DAC est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

Il s'agit d'informer et d'orienter les professionnels, les patients et leur entourage vers les ressources adaptées en juxtaposant :

- l'écoute de la demande et l'évaluation des besoins
- une orientation vers les ressources les plus adaptées
- un appui dans les démarches administratives

Tout ceci concourt à améliorer le parcours patient grâce à

- l'appui à la concertation pluri-professionnelle
- la planification, le suivi et la mise en lien des interventions
- l'activation des aides sociales et médico-sociales

Tout en veillant au respect du projet de vie du patient.

Son intervention est sollicitée par des professionnels pour l'entrée ou la sortie des établissements de santé, le médecin traitant est le plus souvent à l'origine de la demande, il est toujours informé.

Les sorties d'hospitalisation lorsque les enfants habitent loin, l'hospitalisation et le retour de l'aidant d'une personne en perte d'autonomie à domicile sont, par exemple, des situations qui peuvent être accompagnées efficacement.

Les DAC disposent d'antennes au sein du département afin que les équipes soient au plus près des populations concernées et puissent prendre en compte les spécificités locales.



© Gerd Altmann de Pixabay

Pour entrer en relation avec le DAC il faut privilégier l'intervention du médecin traitant du patient concerné ou le service social de l'établissement s'il s'agit d'une sortie d'hospitalisation. Un certain nombre de régions ont mis en place un numéro d'appel qui permet une orientation rapide vers le secteur géographique approprié.

Danielle Boizard

Nouvelle Edition du Guide du représentant des usagers en établissement de santé

France Assos santé vient de publier une nouvelle édition du « Guide du représentant des usagers en établissement de santé ».

Travail de co-construction, qui a mobilisé une vingtaine de personnes chez France Assos Santé, ce guide est amené à remplacer l'ancienne version datant de 2011/2012.

Par ailleurs, il vient compléter le « [Guide du représentant des usagers en commission des usagers](#) », paru en 2021, même si ces deux guides peuvent se lire indépendamment l'un de l'autre.

En effet, si la Commission des usagers (CDU) reste la principale porte d'entrée des représentants des usagers en établissements de santé, il existe d'autres instances dans les hôpitaux et cliniques où ils peuvent siéger.

En plus de la CDU - pour laquelle il existe le guide cité ci-dessus sorti en 2021 -, il était donc indispensable d'identifier l'ensemble des autres instances qui existent dans les établissements de santé, compte tenu des évolutions depuis la précédente version de 2012.

On retrouve ainsi dans le nouveau guide tout ce qu'il faut savoir sur les instances suivantes :

- Conseil de surveillance et Directoire,
- Conseil d'administration, ou instance assimilée,
- Commission d'activité libérale,
- Comité de lutte contre les infections nosocomiales, ou contre les infections associées aux soins,
- Comité de lutte contre la douleur,
- Comité de liaison alimentation-nutrition,
- Comité d'éthique, ou instance assimilée.

Ce guide est disponible en téléchargement sur le site de France Assos Santé ([cliquer ici](#)), et le sera bientôt sur le site bénévole de la FNAR à la Rubrique « Boîte à outil du RU ».

Alain Pelc

La FNAR à la table ronde sur la place des Représentants des Usagers

**JOURNÉE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES
D'USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ
14 NOVEMBRE 2023**

Lieu : Ministères Sociaux 14 Avenue Duquesne
75007 Paris

Date : 14 novembre 2023 à 9h00

Animateurs : Commission Nationale
D'agrément

11h40 – 13h00 Table ronde : La place des représentants des usagers

Témoignage de R.U. dans les instances de santé

M. Alain LAFORET, FNAR - Fédération nationale des associations de retraités

Témoignage d'une R.U. au sein des établissements

Mme Marie-Claude FEINSTEIN, UDAF 93

Témoignage d'une association agréée

Mme Coralie MARJOLET, présidente de l'association IMAGYN

Témoignage d'un directeur d'hôpital

M. Jean-Michel BUDET, directeur d'hôpital (h)

Echange avec les participants



La FNAR était « autour de la table ronde » : La place des Représentants des Usagers lors de la Journée des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé.

SALON des services à la personne et de l'emploi à domicile

L'édition 2023 du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile qui s'est tenu Porte de Versailles les 28 et 29 novembre avait pour sous-titre « **Pour mieux grandir, vivre et vieillir chez soi** ».

Ce 17^e salon confirme l'intérêt de tous pour les personnes en situation de faiblesse due à la maladie ou au handicap et au vieillissement. Et si cela permet à une Silver Economy de se développer sous de multiples facettes, force est de constater que ce Salon a fait preuve d'une véritable maturité. On ne peut que rendre hommage à la variété des sujets abordés et au professionnalisme de tous les intervenants. Ces derniers font preuve d'imagination et recourent sans limite aux nouvelles technologies, sans négliger toutefois le côté humain

des services rendus, grâce aux formations spécifiques qui s'y rapportent. Les emplois deviennent plus attractifs en même temps que les technicités. L'encadrement des personnes aidées et aidantes sont au cœur des préoccupations des associations et établissements de toutes sortes. Comment s'étonner que les levées de fonds soient alors d'actualité ?

Pour ce qui nous concerne, nous, retraités membres d'une association de la FNAR, même si nous sommes en pleine possession de tous nos moyens, physiques et mentaux, il est bien évident que nous pouvons être quelque peu réticents à l'évocation de notre déclin sous ses formes diverses. Mais remercions ceux qui l'envisagent à notre place et prennent déjà les mesures qui nous permettront de mieux l'accepter.

Françoise MOREUX

PARTENARIATS



La FNAR est heureuse de vous informer de son nouveau partenariat avec le loueur de véhicules SIXT. Les adhérents des associations membres de la FNAR peuvent désormais bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à -15% sur la location de véhicules, de tourisme ou utilitaires, en France et dans le monde entier, SIXT étant présent dans 105 pays.

Rappel important (valable pour l'ensemble des partenariats de la FNAR) :

Pour bénéficier de cette réduction, l'adhérent devra s'adresser au **responsable des partenariats de son association**, afin d'avoir connaissance de la marche à suivre pour bénéficier des avantages annoncés. Pour SIXT, il s'agira d'utiliser l'adresse mail de la/des page/s spécifique/s réservée/s à la FNAR dans le site internet de SIXT. Celle/s-ci lui sera/ront communiquée/s sur simple demande.

partenariat@fnar.info



shutterstock.com - 230269944

Attention aux fêtes de fin d'année : Recrudescence des infections respiratoires aiguës



Santé Publique France dans son bulletin du 6 décembre nous informe d'une augmentation des infections respiratoires aiguës (IRA) (Bronchiolite, Covid 19 et grippe) en médecine de ville et à l'hôpital.

Dans ce contexte et dans la perspective des rassemblements familiaux des fêtes de fin d'année, il s'avère primordial que les personnes à risque se protègent en ayant recours à la vaccination contre la grippe saisonnière et la COVID-19 et que chacun continue d'adopter les gestes barrières (notamment le port du masque en cas de symptômes, dans les lieux fréquentés et en présence de personnes fragiles).



© Richard Dujnstee de Pixotabty

Les DR Délégués Régionaux FNAR par ordre alphabétique des régions

Auvergne – Rhône – Alpes :

Michel MARTIN : Auvergne-Rhône/Alpes, 06 88 38 31 39, martim3ptdevx@gmail.com 75012, Paris

Champagne – Ardennes :

Jean-Claude BEAUCOURT : Champagne-Ardenne, 06 72 00 39 00, jeanclaudbeaucourt@free.fr

Bourgogne – Franche Comté :

Michèle LAUT : Franche-Comté, 06 87 08 24 56, michele.laut@orange.fr 70190, Maizières

Guy QUESSEVEUR : Bourgogne-Franche-Comté, 06 85 12 55 36, guy.quesseveur@orange.fr ,
21310 BEZE.

Bretagne :

Solange BOURGES : Bretagne, 06 62 43 23 33, smpbourges@yahoo.fr 35150, Janzé.

Christian DREANO : Bretagne, 06 87 86 32 23, cdreano@gmail.com 29680 Roscoff

Grand Est :

Raymond CLEMENT : Grand Est, 06 10 01 85 53, rclement.cernay@orange.fr 68700, CERNAY

Ile de France :

Secrétariat FNAR, 01 40 58 15 00, contact@fnar.info 83 Avenue d'Italie, 75013, Paris

Normandie :

Jean-Claude DUMONT : Normandie, 06 10 81 84 23, jc.dumont4@orange.fr 50460, Tonneville

Nouvelle Aquitaine :

Danielle BOIZARD : Nouvelle Aquitaine, 06 86 78 42 85, d.boizard@gmail.com 33610, CESTAS

Limousin :

Bertrand ROUZADE : Limousin, 06 28 05 63 91, brouzade@gmail.com 87000, Limoges

Occitanie :

Jean-Marc ABADIE : Languedoc-Roussillon, 06 20 08 24 08, jean-marc.abadie84@orange.fr
30900 Nîmes

Pays de Loire :

Jean-Claude GASCOIN, 06 88 59 05 43, jc.gascoin@orange.fr 49070, Saint Léger de Linières

Provence – Alpes Côte d'Azur :

Jean-Jacques DEJARDIN, 04 94 29 04 72, dejardin.jean-jacques@orange.fr 83200, Toulon

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous et invitez vos proches, vos amis, vos voisins... à rejoindre la FNAR en y adhérant.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© Gert Altmann de Pixabay

La FNAR vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches ! Que la magie de Noël vous apporte à tous Joie et Bonheur !

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR.
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

Prochaine parution de l'AFJ le 8 janvier

Pour contacter la rédaction de ce bulletin, envoyez un message à l'adresse comcom@fnar.info